



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-217806405-20260610-1189521-DE
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le : 16/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 10 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix juin à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le quatre juin, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 30

M. Pascal Thévenot, M. Damien Metzlé, Mme Elodie Simoes, M. Frédéric Hucheloup, Mme Johanne Ledanseur, M. François Brunet, Mme Michèle Ménez, M. Pierre Testu, Mme Josette Marchais, M. Jean-Pierre Conrié, M. Michel Bucheton, M. Philippe Ferret, Mme Muriel Garat, M. Denis Corman, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Olivier Poneau, M. Marouen Touibi, Mme Christine de Barros, Mme Adeline Nonis, M. Zolt Mathé, Mme Maeva Taupenas, M. Emmanuel Augy, M. Eric Tardif, M. Jamel Dekali, Mme Sarah Hamdi, M. Stéphane Brousse, Mme Sabine Gairin-Calvo, M. Pierre Fernandes da Costa.

Ont donné procuration : 5

Mme Magali Lamir à M. Damien Metzlé, M. Bruno Drevon à M. Zolt Mathé, Mme Nathalie Brar-Chauveau à Mme Michèle Ménez, Mme Pauline Cussac à M. Pierre Testu, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot.

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° DEL-26-06-10-19

Objet : Marché n° 2023-03 relatif à la fourniture et livraison de matériaux, petits outillages et petits matériels pour les services de la Commune, conclu avec la société AKZONOBEL DISTRIBUTION – Lot 2 « Peinture et accessoires » - Avenant n° 1

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex
Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr
www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° DEL-26-06-10-19

Objet : Marché n° 2023-03 relatif à la fourniture et livraison de matériaux, petits outillages et petits matériels pour les services de la Commune, conclu avec la société AKZONOBEL DISTRIBUTION – Lot 2 « Peinture et accessoires » - Avenant n° 1

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment son article L.2194-1,

VU le marché n° 2023-03 relatif à la fourniture et livraison de matériaux, petits outillages et petits matériels pour les services de la Commune – Lot 2 « Peinture et accessoires » notifié le 5 mai 2023 à la société AKZONOBEL DISTRIBUTION,

VU le projet d'avenant joint à la présente délibération,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Aménagement et Environnement, réunie en séance le 01 juin 2026.

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources, réunie en séance le 01 juin 2026.

CONSIDÉRANT que le marché n° 2023-03 relatif à la fourniture et livraison de matériaux, petits outillages et petits matériels pour les services de la Commune – Lot 2 « Peinture et accessoires » a été notifié le 5 mai 2023 à la société AKZONOBEL DISTRIBUTION,

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 25 000,00 € HT,

CONSIDÉRANT qu'il est conclu pour une durée d'un (1) an, renouvelable par reconduction tacite trois (3) fois, pour une durée d'un (1) an,

CONSIDÉRANT que par un courriel en date du 06 mai 2026, le titulaire a informé la Commune de l'arrêt de commercialisation, par le fabricant, de plusieurs références figurant au BPU. Il y a lieu, en conséquence, de procéder à l'actualisation dudit bordereau dans les termes suivants :

- d'une part, huit références (PEINT 08, PEINT 09, PEINT 23, PEINT 24, PEINT 47, PEINT 54, PEINT 65 et PEINT 69) sont substituées, à prix unitaires constants, par des produits de remplacement présentant une équivalence technique, dûment attestée par les fiches techniques produites par le titulaire,
- d'autre part, cinq références (PEINT 11 à PEINT 15) sont supprimées, lesquelles ne font l'objet d'aucune solution de remplacement,

CONSIDÉRANT que le Bordereau des Prix Unitaires (BPU), réévalué en ce sens et annexé au projet d'avenant intègre ces modifications,

CONSIDÉRANT que le marché étant un accord-cadre à bons de commande, son montant maximum annuel reste inchangé,

CONSIDÉRANT que cet avenant est sans incidence financière sur ledit marché et qu'il prend effet à compter du 1^{er} juin 2026,

Délibération n° DEL-26-06-10-19

Objet : Marché n° 2023-03 relatif à la fourniture et livraison de matériaux, petits outillages et petits matériels pour les services de la Commune, conclu avec la société AKZONOBEL DISTRIBUTION – Lot 2 « Peinture et accessoires » - Avenant n° 1

ENTENDU l'exposé de M. Michel Bucheton, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 35 voix).

APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 au marché n° 2023-03 relatif à la fourniture et livraison de matériaux, petits outillages et petits matériels pour les services de la Commune – Lot 2 « Peinture et accessoires », ayant pour objet la modification du Bordereau des Prix Unitaires consécutive à l'arrêt de commercialisation de certaines références par le fabricant, à compter du 1^{er} juin 2026, joint à la présente délibération.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant, et tout document afférent.

Fait et délibéré en séance le 10 juin 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.



Johanna Ledanseau
5^{ème} Adjointe au Maire
Secrétaire de séance



Pascal Thévenot
Maire